Mairie de Châteauneuf-Val-Saint-Donat

Alpes de Haute-Provence

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 21 mars 2019

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 07
Représentés : 02
Votants : 09

Suite à convocation du Conseil Municipal du 14 mars 2019

Présents : Michel Flamen d'Assigny, Olivier Lenoir, Yvan Rouit, Jeannick Zunino-Richaud, Frédéric Drac, Egidia Paret, Delphine Ferrigno.
Représentés : Cathy Perard représentée par Frédéric Drac, Bernard Defiez représenté par Delphine Ferrigno.
Absent non représenté : Jean-Luc Léger
Secrétaire de Séance : Egidia Paret

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 février 2019

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le compte rendu du dernier conseil municipal.

2) Programme d'actions 2019 de l'ONF

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la forêt communale est soumise au régime forestier, ce qui signifie qu'elle bénéficie d'un droit spécial qui vise à assurer sa conservation et sa mise en valeur, tant dans l'intérêt du propriétaire, que dans l'intérêt général. Ces règles sont consignées dans le Code Forestier qui précise également dans son Article L 143-10, que c'est l'Office National des Forêts (O.N.F.) qui est chargé de mettre en œuvre ce régime.
A ce titre, il revient à l'O.N.F. de présenter annuellement à la collectivité propriétaire, le programme de travaux qu'il serait souhaitable de réaliser.

Pour l'année 2019 le programme d'actions est le suivant :

- Elimination ou limitation d'espèces indésirables pour une superficie de 0.50 HA – PARCELLE 14
  Pour un montant de 1 980.00 € HT

- Entretien du périmètre : traitement manuel et peinture sur une longueur de 2.6 km – PARCELLES 19 et
  Création de périmètre : ouverture de layons avec peinture de liserés et placards – 1.3 km – PARCELLE 22
  Pour un montant de 7 030.00 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir la création de périmètre sur la parcelle 22 de façon partielle, sur un métré de 0.54 km, et présente le devis correspondant de l'ONF pour un montant de **1 172.30 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient cette proposition **à l'unanimité**.

3) Instauration de la déclaration préalable pour le ravalement de façade

Vu le décret 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme, précisant que les ravalements de façades ne sont plus soumis à autorisation depuis le 1er avril 2014.

Vu l'article R.421-17-1 du Code de l'urbanisme prévoyant cependant que les travaux de ravalement peuvent être précédés d'une déclaration préalable dès lors qu'ils sont effectués dans une commune où le conseil municipal a décidé de soumettre, par délibération motivée, les travaux de ravalement à autorisation.

Considérant qu'il est nécessaire de soumettre des travaux de ravalement, afin de maîtriser l'impact visuel dans l'environnement urbain ou naturel et de maintenir une bonne intégration paysagère des travaux, dans le respect des règles du **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'instauration de déclaration préalable pour ces travaux, **à l'unanimité**.

4) Instauration du Compte Epargne-Temps

Le Maire donne lecture de la délibération concernant la mise en place du CET.

Le compte épargne temps est ouvert aux agents titulaires et non titulaires justifiant d'une année de service. Les stagiaires et les non titulaires de droit privé ne peuvent bénéficier du C.E.T. Il en est de même pour les enseignants artistiques.
Considérant l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 04/03/2019, le Maire propose à l'assemblée de fixer les modalités d'application locales du Compte Epargne-Temps prévu au bénéfice des agents territoriaux à compter du 01/04/2019.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

- DÉCIDE : d'adopter les modalités ainsi proposées.
- DIT qu'elles prendront effet à compter du **01/04/2019.**

5) BUDGET PRINCIPAL-Approbation du compte de gestion.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion 2018 du budget principal.
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Budget principal de la commune :

- Excédent de Fonctionnement : **134 940.37** Euros
- Excédent d'Investissement : **182 345.22** Euros
- Résultat Global : **317 285.59** Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le Compte de Gestion 2018, **à l'unanimité.**

6) BUDGET ANNEXE-eau et assainissement-approbation du compte de gestion

Monsieur le maire présente le budget primitif de l'exercice 2018 des services « eau et assainissement » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Budget annexe-eau et assainissement :

- Excédent d'investissement **132 368.74** euros
- Excédent de fonctionnement **37 618.70** euros
- Résultat global **169 987.44** euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le budget annexe-eau et assainissement 2018, **à l'unanimité.**

7) BUDGET PRINCIPAL-approbation du compte administratif

Monsieur le maire présente au conseil le compte administratif du budget principal 2018 et quitte la salle.

Monsieur Olivier LENOIR, premier adjoint, est nommé Président.

Après examen, et en conformité avec le Compte de Gestion de la Trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote le Compte Administratif 2018 du Budget Général M14, **à l'unanimité.**

8) BUDGET ANNEXE-eau et assainissement- COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur Lenoir présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement 2018.

Après examen, et en conformité avec le Compte de Gestion de la Trésorerie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote le Compte Administratif 2018 du Budget Eau et Assainissement, **à l'unanimité.**

9) AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibérer, en vue d'affecter les résultats de l'Exercice 2018.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide l'affectation suivante :

- **Budget principal**

La Section de Fonctionnement présentant un excédent de **134 940.37** Euros,
cette somme est reportée en section de Fonctionnement

La Section d'Investissement présentant un excédent de **182 345.22** Euros
cette somme est reportée en Section d'Investissement.

- **Budget Annexe eau & assainissement**

La Section de Fonctionnement présentant un excédent de **37 618.70** Euros,
cette somme est reportée en Section de Fonctionnement.

La Section d'Investissement présentant un excédent de **132 368.74** Euros,
cette somme est reportée en Section d'Investissement.

10) FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES 3 TAXES

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de délibérer en vue de fixer les taux de l'ensemble des trois taxes communales.
Il propose de ne pas les augmenter d'autant plus qu'une augmentation interviendra malgré tout.
Mme Zunino suggère une augmentation progressive.
Les avis sont partagés, beaucoup de travaux sont en cours ou en prévision : travaux de voirie, des réseaux, études hydraulique pour la STEP, ….. mais malgré tout il faut prendre en compte les difficultés financières liées à la conjoncture économique difficile. En cas d'augmentation et malgré la suppression de la TH prévu par l'Etat, le montant de cette augmentation resterait à charge du contribuable.
Monsieur le maire rappelle que des rentrées financières futures correspondantes à l'extension du parc photovoltaïque (soit environ 80 000 euros) serait versées prochainement à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux identiques à 2018, **8 pour** et **1 contre** (Mme Zunino).

✓ **TAXE D'HABITATION :**
En 2018 le taux était de : 7,08 %
En 2019 le taux ..... : 7,08 %

✓ **TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :**

En 2018 le taux était de : 9,82 %
En 2019 le taux ..... : 9,82 %

✓ **TAXE FONCIERE NON BATIE :**

En 2018 le taux était de : 39,59 %
En 2019 le taux ..... : 39,59 %

11) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les subventions aux associations de l'année 2019.
Mme Zunino souhaiterait que soit effectué un contrôle des comptes des associations demandeuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

vote les subventions suivantes :

• USCAP	300,00 €
• A.S.C.C.	400,00 €
• Bushido Karaté Club	200,00 €
• Club de l'Age d'Or	200,00 €
• Resto du Cœur	150,00 €
• Association Canine Sisteronaise	350,00 €
• U.T.L	200,00 €
• Subvention asso USEP (écoles)	3 000,00€
TOTAL…	**4 800,00 €**

Soit une augmentation de 200€ répartis entre l'USCAP et l'ASCC.
Les 3000€ pour l'USEP étant répartis entre l'école de Châteauneuf et celle d'Aubignosc.

Questions diverses : Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 19h40

Le Maire,
Michel FLAMEN D'ASSIGNY

MAIRIE de CHATEAUNEUF-VAL-ST-DONAT (Alpes de Hte Provence)